

## **CR assemblée générale ESPERANTO-INDRE du 15 septembre 2021**

L'Assemblée Générale s'est tenue le mercredi 15 septembre 2021 à partir de 18 heures 15 à la Maison de Quartier EST, comme annoncé, avec les contraintes sanitaires en vigueur, donc avec le passe-sanitaire. ( Ce qui n'a pas permis la venue de certains de nos membres)

Seulement 8 membres participants physiquement, et autant de représentés, ont approuvé à l'unanimité le rapport moral et d'activité présenté par Maryvonne HOUVIEZ et le rapport financier présenté par Claude DUFLOUX.

Tous bien sûr ont déploré la fermeture de la Maison des Droits de l'Enfant le 31 décembre 2020, dans ses locaux ouverts au public.

La crise COVID 19 a pratiquement empêché toute rencontre à partir de mars 2020, après la venue de Suzanne ROY et l'Assemblée Générale 2020, toutefois quelques rencontres ont pu avoir lieu entre les différents confinements.

Le lien du site de l'association avec envois réguliers d'informations a permis de garder le contact.

La participation à des rencontres et des congrès virtuels a été possible.

En 2020 et 2021, les dépenses ayant été principalement les assurances et adhésions MQE et MDE, il a été confirmé la proposition du bureau de ne pas prendre de cotisation 2021 pour les adhérents 2020.

La cotisation 2022 restera au tarif habituel, soit 20 euros.

Le Conseil d'administration de l'association a été reconduit dans sa forme de 2018, soit Dominique BESNARD, Nicole BLOT, Christiane DUCERF, Claude DUFLOUX, Maryvonne HOUVIEZ et Annie MERLAUD.

Les projets :

Lors du Forum des Associations les 4 et 5 septembre 2021, quelques personnes ont manifesté l'intention d'apprendre la langue espéranto et participer à la vie de l'association. Le seul créneau disponible en journée à la Maison de Quartier est le mercredi matin de 10 à 12 heures sous la responsabilité de Dominique BESNARD avec la Méthode 11.

Le mercredi à 18 heures 15 et un jeudi sur deux, même heure, sont aussi possibles soit pour l'apprentissage de la langue, soit pour les groupes de conversation selon les disponibilités de chacun.

Le passe-sanitaire est obligatoire avec distanciation sociale, port du masque et lavage des mains pour les participants aux différentes activités des associations à la Maison de Quartier.